

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-19

## **PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION ET D'ACTIVATION VERS L'EMPLOI SELECTION D'UN NOUVEL OPERATEUR DU PDIAE 2008 POUR LA MISE EN SITUATION DU TRAVAIL DANS LE SECTEUR DU BATIMENT**

Notre Commission Permanente a validé le 28 avril dernier le Programme Départemental d'Insertion et d'Activation vers l'Emploi (PDIAE), après avis favorable de la Commission Départemental d'Insertion.

Ce PDIAE est orienté principalement vers la mise en situation d'emploi des bénéficiaires de Revenus Minimum d'Insertion.

Cet accès à l'emploi est développé à travers des ateliers et chantiers d'insertion.

Du fait d'un abandon prématuré de deux de ces ateliers d'insertion (Inserfruit à Montauban, Vesti-Plus à Castelsarrasin), je vous propose d'intégrer dans le PDIAE 2008 une action conduite par l'Ecole Européenne des Arts et de la Matière.

Cette structure intervient dans le domaine du bâtiment, sur le marché porteur de l'éco-construction.

L'accompagnement technique s'adresse à des bénéficiaires de contrats aidés en fin de contrat, au travers de chantiers chez des personnes privées ou dans le cadre d'opération de type OPAH, porté par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI).

Le coût de cette action venant rééquilibrer notre PDIAE en matière d'offre d'insertion dans et vers l'emploi est fixé à 18 000 €, soit le coût des deux actions abandonnées auxquelles elle se substitue.

Les crédits sont imputés à l'article 617, sous-fonction 544 du budget Départemental.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderai de bien vouloir en délibérer.

—  
**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 juin 2008**

CP 08/06-19

**PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION ET  
D'ACTIVATION VERS L'EMPLOI  
SELECTION D'UN NOUVEL OPERATEUR DU PDIAE 2008 POUR  
LA MISE EN SITUATION DU TRAVAIL DANS LE SECTEUR DU  
BATIMENT**

—  
**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de la Commission permanente du 28 avril 2008 validant le Programme Départemental d'Insertion et d'Activation vers l'Emploi (PDIAE), après avis favorable de la Commission Départemental d'Insertion,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Décide, compte tenu de l'abandon de deux ateliers (Inserfruit à Montauban et Vesti-Plus à Castelsarrasin), d'intégrer dans le PDIAE 2008, une action conduite par l'Ecole Européenne des Arts et de la Matière, structure intervenant dans le domaine du bâtiment ;
- Précise que le coût de cette action est fixé à 18 000 € (coût des deux actions abandonnées) et que les crédits correspondants sont imputés à l'article 617, sous-fonction 544 du budget départemental ;

- Précise également, que les membres de la Commission Permanente demandent qu'à l'avenir, l'aide financière du département au titre du PDIAE soit réservée à des chantiers écoles de réhabilitation de bâtiments publics.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,